



Voiture gagée suite a un deces

Par **scootaure**, le **30/10/2008** à **10:34**

bjr a tous,

J'ai un probleme. Voilà : ma soeur est decedée et celle ci avait une voiture qui est actuellement gagée au credit municipal. Je voudrait savoir qu'elle demarche je dois entreprendre (si je peut en entreprendre) pour recupérer ou du moins ai je le droit de prendre cette voiture. Si oui y a til des assurances deces quand au credit? Je suis totalement perdu pourriez vous m'aider. Sachant bien sur que mes parents ne se bouge pas.

Il y a egalement une assurance deces de son travail je voudrais savoir qui en beneficie?

Je vous remercie, en esperant des reponses.